

Depuis 1990, on assiste à un mouvement qui tend de plus en plus à limiter le commerce international des bois issus des forêts non aménagées de façon durable mais les pays en développement y voient une menace pour leur économie.

En prenant pour exemple le Cameroun, l'auteur analyse ici les conséquences que pourraient avoir de telles mesures pour son pays.

Le Cameroun, comme la plupart des pays en développement d'Afrique, fait face à une crise économique, la plus importante depuis son accession à l'indépendance en 1960. Cette crise, caractérisée entre autres par le chômage et la baisse du pouvoir d'achat, est due à la chute brutale des prix des principaux produits exportés par ce pays (pétrole, cacao, café et coton) ; d'où une hausse toute relative des autres produits d'exportation, principalement le bois (grumes et produits de première transformation) dont les prix sont restés stables ou ont augmenté.

Ainsi, estimée à environ 4 % en 1988 (FAO/PNUD, 1988), la contribution du secteur forestier camerounais au Produit Intérieur Brut (PIB) dépassait les 10 % en 1995 (Anonyme, 1995).

C'est dire qu'une baisse de revenus, ou tout autre changement, qui affecterait le secteur forestier se répercuterait sur toute l'économie du pays. Tel serait le cas si la demande des bois certifiés devenait importante et

LA CERTIFICATION DES FORÊTS LE CAS DU CAMEROUN

Cet article fait suite à celui d'Alain KARSENTY sur les « Critères et indicateurs de gestion durable », paru dans le n° 251 de BOIS ET FORÊTS DES TROPIQUES.

S'il nous a paru intéressant de le publier dans ce numéro, c'est que l'auteur reprend ici les points de vue de plusieurs acteurs de la filière bois vivant dans un pays en prise directe avec les problèmes de certification. C'est donc bien volontiers que nous laissons la plume à :

RICHARD EBA'A-ATYI
Chargé de cours à l'Université
de Dschang, Cameroun
et Chercheur au Programme
TROPENBOS, Cameroun.

si le Cameroun, n'ayant pas suffisamment de forêts aménagées, voyait ses exportations de bois diminuer dans des proportions importantes.

LES AMÉNAGEMENTS FORESTIERS EN ZONE TROPICALE : LE CAS DU CAMEROUN

Dans le rapport d'une étude commanditée par l'O.I.B.T., dont l'un des objectifs était de faire le point sur la situation des aménagements forestiers en zone tropicale en analysant la situation d'un certain nombre de pays dont le Cameroun, l'International Institute for Environment and Development (IIED) arrivait à la conclusion que la superficie totale des massifs de forêts naturelles tropicales aménagées de façon durable était négligeable (Anonyme, 1988). Le Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT) du Cameroun (FAO/PNUD, 1988), qui a fait une analyse exhaustive du secteur forestier camerounais, souligne aussi l'absence d'aménagements forestiers dans ce pays. Toutefois, depuis la publication de ces documents, bien des changements ont été enregistrés dans ce secteur dont les plus importants sont :

□ La **publication** par le gouvernement **d'un texte sur une politique forestière** au Cameroun. Cette politique met en exergue la volonté du gouvernement d'aménager les forêts camerounaises de façon durable.

□ La **publication du « Plan de zonage du Cameroun Forestier Méridional »** (COTE, 1993). Ce plan propose une répartition des terres du territoire national selon différentes vocations (agricoles, forestières, minières, industrielles...). Ce plan de zonage définit aussi les limites proposées pour le domaine forestier permanent dont les forêts de production font partie. Les forêts de production, dont la gestion est plus concernée par la certification, sont

UN PEU D'HISTOIRE

Pendant ces vingt dernières années, l'humanité a pris de plus en plus conscience des problèmes liés à l'environnement, parmi lesquels se trouve en bonne place la gestion des forêts en général et celle des forêts tropicales en particulier. La diminution des superficies (déforestation) et la perte de la diversité biologique affectent, en effet, surtout ces dernières comme le soulignent LAARMAN et SEDJO (1992). Pour faire face à ces problèmes, beaucoup de solutions ont été proposées dont le boycott des bois tropicaux du commerce international suggéré surtout par certaines Organisations Non Gouvernementales (O.N.G.) au cours des années 1980 (HAMILTON, 1991). Plus tard, cette proposition a dû évoluer vers des positions moins extrêmes, consistant à favoriser l'accès à des marchés internationaux des seuls bois issus des forêts aménagées tant en zones tropicales que dans les pays tempérés. Mais c'est surtout à partir de 1992, après la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement tenue à Rio, que la certification des aménagements forestiers prend une forme plus concrète.

subdivisées en 90 Unités Forestières d'Aménagement (UFA). Chaque UFA devrait faire l'objet d'un plan d'aménagement.

□ **L'adoption de la nouvelle loi forestière.** Adoptée et promulguée en 1994, cette loi a été suivie par un décret d'application en 1995. L'une des innovations de cette loi est qu'elle rend obligatoire l'aménagement des forêts de production selon un plan préalablement rédigé et approuvé avant le début de toute exploitation.

□ **L'établissement des projet-pilotes d'aménagement.** Ces projets, mis

en œuvre avec l'aide des bailleurs de fonds extérieurs, ont pour objectifs la mise en place des expériences d'aménagements forestiers en grandeur réelle et/ou la mise au point des outils techniques et scientifiques qui doivent servir de base à l'aménagement durable des forêts. La superficie totale des forêts de production couvertes par ces projets est supérieure à 940 000 ha (cf. tableau ci-dessous). L'existence de ces projets-pilotes revêt une importance particulière car les trois autres actions citées plus haut représentent surtout des préalables à la mise en œuvre effective des aménagements forestiers au niveau national. Par

contre, seuls ces projets pilotes représentent des efforts concrets d'aménagement sur le terrain au niveau des massifs forestiers et, une fois de plus, c'est l'aménagement au niveau du massif qui intéresse les organismes de certification.

Toutes ces actions ont conduit à mettre en place un contexte institutionnel plus favorable à l'aménagement des forêts, malgré quelques insuffisances. Aussi, les informations techniques et scientifiques qui pourraient améliorer la qualité des aménagements sont en train d'être collectées progressivement. Un certain nombre de plans d'aménagement ont été rédigés ; c'est ainsi que le projet API-Dimako a effectué des plans d'aménagement pour cinq UFA et une forêt communale ; le projet So'o Lala a, quant à lui, produit un plan d'aménagement pour une UFA (la zone complète) ; il en a été de même pour le projet South Bakundu. De plus, d'autres plans sont en préparation et leur rédaction devrait être terminée bientôt : c'est le cas pour le programme Tropenbos et les projets Lokoundjé-Nyong et Sikop.

Toutefois, il convient d'insister sur le fait que, s'il existe des plans d'aménagement pour un certain nombre de massifs forestiers, la plupart n'ont pas été approuvés et à ce jour aucun n'est appliqué. Bien plus, la procédure d'attribution des UFA à des concessionnaires, qui devront assurer leur aménagement sous le contrôle de l'Etat, attend toujours d'être signalisée. Toute l'exploitation forestière, pendant l'année 1996, a été réalisée sur une base provisoire faite de superficies attribuées en ventes de coupes de 2 500 ha ou de coupes de récupération, toutes les superficies étant abandonnées après exploitation par des exploitants qui vont à la recherche d'autres zones forestières.

PRINCIPAUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT DES MASSIFS FORESTIERS AU CAMEROUN

Nom du projet	Bailleurs de fonds internationaux	Superficie (ha)
API-Dimako	France	510 000
Programme Tropenbos	Pays-Bas, O.I.B.T., U.E.	200 000
Lokoundjé-Nyong	Canada	125000
Sikop	O.I.B.T.	50 000
So'o Lala	O.I.B.T.	39 728
South Bakundu	O.I.B.T.	18 100

IMPACT POSSIBLE DE LA CERTIFICATION SUR L'ÉCONOMIE CAMEROUNAISE

De ce qui précède, il ressort que si la demande des bois certifiés devenait importante dans un avenir très proche, les bois du Cameroun auront de la peine à accéder aux marchés internationaux car les forêts camerounaises, n'étant pas encore aménagées, ne pourront pas être certifiées et des marchés seront fermés à leurs produits. Dans cette hypothèse, les revenus attendus du secteur forestier connaîtraient une baisse qui affecterait toute l'économie nationale à cause de la part importante prise actuellement par le secteur forestier dans cette économie. Cette hypothèse risque de se concrétiser car, actuellement, les marchés les plus importants pour les bois exportés par le Cameroun se trouvent en Europe de l'Ouest ; c'est d'ailleurs dans cette région du



L'exploitation forestière industrielle des forêts du Cameroun produit environ quatre millions de m³ de bois, dont 1,9 million est exporté sous forme de grumes.
Source : Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun (MINEF).

The industrial logging of forests in Cameroon yields about 4 million m³ of wood, out of which 1.9 million is exported as logs.

PRINCIPE ET METHODE DE LA CERTIFICATION

La certification des aménagements forestiers peut être définie comme un processus qui résulte de l'attribution d'un certificat émis par une tierce partie indépendante et qui atteste le lieu et la qualité de l'aménagement de la forêt d'où sont issus les bois commercialisés (ELLIOT, 1996). La délivrance du certificat est précédée par une évaluation de l'aménagement du massif forestier concerné, évaluation qui se réfère à un ensemble de normes préétablies reflétant au mieux le concept actuel d'aménagement durable des forêts. L'existence de principes, critères et indicateurs qui permettront de juger du caractère durable d'un aménagement forestier est donc une condition essentielle à la mise en œuvre effective du processus d'aménagement des forêts. EVANS (1996) donne une liste exhaustive des différentes initiatives entreprises tant au niveau international qu'au niveau des régions et des pays pour mettre au point de telles normes. Toutefois, les plus importantes

semblent provenir du Center for International Forestry Research (CIFOR), de l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (O.I.B.T.), et du Forest Stewardship Council (F.S.C.).

La certification est un instrument du marché conçu pour rassurer le consommateur, sensible aux problèmes de l'environnement, et l'informer que les produits (ligneux) mis en vente proviennent de forêts gérées durablement. Ainsi, devrait-elle inciter le producteur (gestionnaire de la forêt) à aménager sa forêt de cette façon, et lui donner un avantage par rapport à la concurrence ; pour les pays tropicaux, la certification est surtout liée à l'exportation car les marchés les plus sensibles se trouvent en Europe et en Amérique du Nord.

MARCHE A SUIVRE

Le producteur, ayant entrepris d'aménager sa forêt de manière durable, prend contact avec un organisme de certification accrédité et indépendant qui, après des visites sur le terrain et l'examen de tous les documents

nécessaires, lui délivre un certificat attestant que la forêt est aménagée de façon durable selon les normes utilisées, si tel est le résultat de son audit. L'organisme de certification reçoit son accréditation d'un organisme qui jouit de la confiance des consommateurs sensibles et qui a la responsabilité de juger de sa compétence et de son honnêteté. Les organismes d'accréditation les plus connus sont le FSC et la International Organisation for Standardisation (ISO). Le certificat est matérialisé par une marque faite sur tous les produits de la chaîne, allant de l'exploitation forestière au consommateur final, qui est un logo choisi par l'organisme d'accréditation.

Il est implicite que, dans ce qui précède, la certification s'intéresse à l'aménagement forestier au niveau des massifs forestiers bien délimités et non au niveau national. Par conséquent, l'évaluation d'une forêt en vue de sa certification concernera très peu la politique forestière nationale et l'organisation de l'administration forestière dans un pays.



La filière bois au Cameroun procure 45 000 emplois directs (secteurs formel et informel compris) et contribue à hauteur de 44 milliards de francs CFA au budget de l'Etat pour un chiffre d'affaires total de 175 milliards de F CFA.

Source : Ministère de l'Environnement et des Forêts du Cameroun (MINEF).

The wood sector provides Cameroon with 45,000 related direct jobs (industry formal and informal sectors), and contributes the sum of 44 billion francs CFA to the state budget out of a total turnover of 175 billion francs CFA.

monde que les marchés les plus sensibles se développent, surtout en Allemagne, aux Pays-Bas et en Grande Bretagne, mais aussi en France et en Belgique.

Toutefois, bien que la certification connaisse un essor croissant depuis quelque temps, elle reste tout de même très limitée. Selon ELLIOT (1996), jusqu'au milieu de 1996, seule une vingtaine de massifs forestiers (pour la plupart des forêts tempérées) était certifiée à travers le

monde pour une superficie totale légèrement supérieure à 2 250 000 ha. Surtout, la demande en bois issus des forêts certifiées semble encore très limitée même en Europe de l'Ouest ; par exemple UPTON et BASS (1995) estiment à environ 1,5 million de m³ le volume de bois certifiés commercialisés en 1994, ce qui est plutôt marginal. Donc, au vu de la situation actuelle, la certification ne représente pas encore un danger réel pour les exportations des bois du Cameroun. Ceci d'autant plus

LE POINT DE VUE DE L'EXPLOITANT CAMEROUNAIS

Tout en étant plus nombreux que leurs confrères étrangers, les exploitants camerounais ont un accès limité aux capitaux et, par conséquent, leurs investissements s'en ressentent. Il est donc à craindre qu'ils se trouvent un jour exclus de l'exploitation forestière dans leur pays.

En effet, ne disposant pas des moyens nécessaires à l'aménagement des concessions, ils ne pourront les faire certifier.

Les exploitants forestiers du Cameroun préféreront donc que l'Etat aménage toutes les forêts en utilisant les différentes taxes collectées et, par la suite, qu'il recherche une certification nationale de toutes les forêts de production, plutôt que de certifier un à un les massifs. Ce scénario, s'il devait se produire, aurait pour effet d'exclure les entreprises camerounaises du commerce international du bois.

LE POINT DE VUE DE L'EXPLOITANT INDUSTRIEL EXPATRIÉ OPÉRANT AU CAMEROUN*

Les exploitants forestiers propriétaires des plus grandes entreprises du secteur forestier au Cameroun sont prêts à se conformer aux dispositions nouvelles de la loi forestière du Cameroun. Cette loi les oblige à aménager les concessions forestières qui leur sont attribuées selon des plans préalablement approuvés par l'administration des forêts. Bien qu'à leur avis la forêt camerounaise ne soit pas surexploitée contrairement à ce qu'en disent certains, ces exploitants pensent que l'aménagement des concessions forestières pourrait garantir un avenir plus rassurant.

Par contre, leurs inquiétudes viennent de la lenteur de l'administration à attribuer les concessions déjà délimitées sur carte et de la petite taille des concessions (200 000 ha maximum) par rapport à leurs unités industrielles ; ces problèmes risquent donc de leur causer des difficultés d'approvisionnement.

Quant à la certification des forêts, compte tenu de la faiblesse de la demande des produits certifiés, ils n'ont pas encore lieu de s'en préoccuper. Si l'on prend en compte les nouveaux marchés qui s'ouvrent hors d'Europe, la certification risque de ne pas être un phénomène important à moyen terme ; par conséquent, la menace qu'elle pourrait constituer pour l'exportation des bois camerounais est encore lointaine. Il est injuste que ceux qui demandent des produits certifiés ne soient pas toujours prêts à payer des prix plus élevés pour les coûts supplémentaires que la certification entraînerait.

* Point de vue formulé après des entretiens avec le Secrétaire général du Syndicat des Producteurs et Exportateurs des Bois du Cameroun (SPEBC) et avec des cadres du Groupement Interprofessionnel pour la Transformation et l'Aménagement des Forêts du Cameroun (GITAF).

que de nouveaux marchés asiatiques, beaucoup moins sensibles aux problèmes environnementaux, s'ouvrent progressivement.

Il est cependant utile de remarquer que cette situation évolue rapidement sous l'activité sans relâche de nombreuses Organisations Non Gouvernementales telles que le World Wide Fund for Nature (WWF). Par exemple les Pays-Bas, dont le Cameroun est le premier fournisseur africain de bois tropicaux, ont clairement annoncé leur intention de ne plus importer que des bois issus des forêts certifiées dès l'an 2000 (CROSSLEY, 1996). Et, surtout, les marchés sensibles semblent donner une attention particulière aux bois tropicaux ; c'est ainsi que déjà des communes de certaines grandes villes européennes et nord-américaines, telles que Cologne, Francfort et Munich en Allemagne, et Minneapolis aux États-Unis, ont opté pour le boycott des

bois tropicaux. Ainsi, même si la certification n'est pas encore un phénomène important capable de compromettre les revenus que des pays tropicaux, tel le Cameroun, tirent de l'exportation de leurs bois, elle pourrait le devenir à moyen terme. WWF pense que le marché du bois en Europe de l'Ouest pourrait, à moyen terme, être touché à hauteur de 20 % et préférence serait alors donnée aux bois des forêts certifiées ; cette proportion est estimée à 1 % en Amérique du Nord. Il est donc nécessaire que les décideurs du secteur forestier camerounais pense à mettre sur pied des mesures pour que, dans les trois à cinq années à venir, les aménagements forestiers soient mieux concrétisés au niveau des massifs forestiers, ce qui pourrait déjà se faire si tous les textes réglementaires étaient appliqués sur le terrain. L'existence de nombreux projets-pilotes représente une opportunité considérable, et la diffu-

sion des résultats techniques obtenus par ces projets devrait permettre de mieux aménager le reste des massifs forestiers du Cameroun. L'administration forestière camerounaise doit donc concevoir une stratégie de diffusion de ces informations auprès des autres intervenants de la gestion des forêts du Cameroun et, surtout, lever les obstacles administratifs qui retardent souvent la mise en œuvre des aménagements sur le terrain.

L'objectif ultime de la certification étant la gestion durable des forêts, celle-ci n'est en aucun cas contradictoire ou antagoniste avec l'objectif principal de la politique forestière du Cameroun.

► Richard EBA'A-ATYI
Université de Dschang
B.P. 219
KRIBI
Cameroun

Crédit photos : Wilma Heerding.

LE POINT DE VUE DE L'ADMINISTRATION DES FORETS DU CAMEROUN SUR LA CERTIFICATION DES FORÊTS ET SES IMPACTS ÉVENTUELS*

Le certificat peut être considéré comme un écrit officiel signé d'une personne compétente attestant un fait. Ainsi, la certification des forêts est une approche initiée par les pays occidentaux qui vise à s'assurer que les bois commercialisés dans leurs marchés sont issus de forêts aménagées.

A ce jour, plusieurs initiatives ont été prises en vue de mettre en œuvre la certification des forêts. Ces initiatives ont souvent abouti à des documents qui se recoupent entre eux. Il serait donc intéressant d'essayer d'harmoniser ces initiatives au niveau du Cameroun, afin d'aboutir à un seul ensemble de critères qui tienne compte des réalités du pays et qui puisse servir de référence à tous les acteurs du secteur forestier intéressés par cette certification.

L'État du Cameroun a pris plusieurs mesures durant ces dernières années, afin de promouvoir la gestion durable des ressources forestières. Parmi ces mesures on peut citer : la révision du code forestier, l'établis-

sement d'un plan de zonage et la signature de conventions et accords au niveau international. La volonté de l'administration d'aménager les forêts de façon durable ne peut donc pas souffrir de doute et, si l'idée d'une certification des forêts va dans ce sens, elle ne peut qu'être satisfaisante pour cette administration. Néanmoins, des interrogations subsistent quant aux modalités de mise en œuvre effective de cette certification :

• **Quel est le meilleur territoire de référence pour la certification des forêts : le massif forestier (ou concession) ou le territoire national ?** Pour la plupart, les cadres de l'administration forestière du Cameroun choisiraient la certification nationale, qui permettrait de prendre en compte tous les efforts faits par l'État et, surtout, ne se limiterait pas uniquement aux seules forêts de production ; au contraire, la certification des massifs forestiers marginaliserait l'action de l'État et n'encouragerait pas la

bonne gestion des autres types de forêts en dehors des forêts de production.

• **Les consommateurs sont-ils prêts à supporter les coûts additionnels que peut entraîner la certification ?** S'ils ne sont pas prêts à le faire, la certification conduirait plutôt à pénaliser les exploitants qui investissent dans la bonne gestion des ressources.

• **Est-il déjà temps de mettre en œuvre le processus de certification en zone tropicale ?** Étant donné les connaissances et les moyens limités dont disposent les gestionnaires des forêts tropicales, la certification risque d'aboutir tout simplement à la discrimination des bois tropicaux sur les marchés internationaux.

* Opinion formulée par Frédéric Roger MEDJO, ingénieur des eaux, forêts et chasses, de l'Office National de Développement des Forêts, après discussions avec d'autres cadres de l'administration des forêts du Cameroun.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANONYME, 1988.
Natural forest management for sustainable timber production. Londres, Royaume-Uni, International Institute for Environment and Development, 163 p.
- ANONYME, 1995.
Politique forestière du Cameroun. Yaoundé, Cameroun, Ministère de l'Environnement et des Forêts, 89 p.
- COTE S., 1993.
Plan de zonage du Cameroun forestier méridional. Québec, Canada, Poulin Theriault, 62 p.
- CROSSLEY R., 1996.
A review global forest management initiative : political and institutional aspects.
- In : UBC-UPM conference on the ecological, social and political issues of the certification of forest management. Selangor, Malaisie, 13-16 mai 1996, Putrajaya, p. 235-278.
- ELLIOT C., 1996.
Guide de la certification des forêts. Godalming, Royaume-Uni, WWF-UK, 33 p.
- EVANS B., 1996.
Technical and scientific elements of forest management programs. In : UBC-UPM conference on the ecological, social & political issues of the certification of forest management. Selangor, Malaisie, 13-16 mai 1996, Putrajaya, p. 279-303.
- FAO/PNUD, 1988.
Plan d'Action Forestier Tropical, Cameroun, vol. 2. Rome, Italie, FAO, 121 p.
- HAMILTON L.-S., 1991.
Tropical forests : identifying and clarifying issues. Unasylva 42 (166) : 19-27.
- LAARMAN J.-G., SEDJO R.-A., 1992.
Global forests : Issues for six billion people. McGraw-Hill Inc. New York, USA, 337 p.
- UPTON C., BASS S., 1995.
The forest certification handbook. Londres, Royaume-Uni, Earthscan Publications, 218 p.

R É S U M É

LA CERTIFICATION DES FORÊTS : NOUVELLE MENACE POUR LES ÉCONOMIES DES PAYS TROPICAUX ?
LE CAS DU CAMEROUN

La certification forestière est un sujet d'actualité mondiale en foresterie depuis 1992. Elle vise à promouvoir la gestion durable des forêts en facilitant l'accès au marché des bois issus des forêts aménagées de façon durable grâce à une labélisation de leurs produits. Ainsi, la certification pourrait conduire à diminuer les exportations des produits ligneux des pays où les aménagements forestiers ne sont pas pratiqués comme au Cameroun. Même si la certification est encore à ses débuts, l'idée semble progresser rapidement et il est donc nécessaire de démarrer sur le terrain une stratégie efficace de ces aménagements.

Mots-clés : Certification. Aménagement. Marché. Bois tropical. Cameroun.

A B S T R A C T

FOREST CERTIFICATION : A NEW THREAT FOR THE ECONOMIES OF TROPICAL COUNTRIES ?
THE EXAMPLE OF CAMEROON

Since 1992, forest certification has been a topical subject worldwide in forestry circles. It is designed to promote sustainable forest management by facilitating access to the timber market for wood coming from sustainably managed forests, thanks to their products being labelled. One consequence of certification might thus be to reduce exports of wood products from countries, like Cameroon, where forest management plans are not applied. Even if the certification programme is still in its infancy, the idea seems to be catching on fast, so it is important to draw up an effective start-up strategy for forest management plans in the field.

Key words : Certification. Forest management. Market. Tropical wood. Cameroon.

R E S U M E N

LA CERTIFICACIÓN DE LOS BOSQUES : NUEVA AMENAZA PARA LAS ECONOMÍAS DE LOS PAÍSES TROPICALES ?
EL CASO DEL CAMERÚN

La certificación forestal representa un tema de actualidad mundial en el aspecto forestal desde 1992. Esta certificación tiene por propósito promover la gestión sostenible de los bosques, al facilitar el acceso al mercado de las maderas procedentes de los bosques en que se ha procedido a una ordenación de forma sostenible debido a la instauración de una marca de calidad de sus productos. De este modo, la certificación podría tener como consecuencia la disminución de las exportaciones de los productos madereros de los países en que no se lleva a la práctica la ordenación forestal. Incluso si la certificación se encuentra aún en su fase inicial, la idea parece progresar rápidamente, por lo cual sería necesario elaborar una estrategia de inicio efectivo de las ordenaciones forestales sobre el terreno.

Palabras clave : Certificación. Ordenación forestal. Mercado. Madera tropical. Camerún.